



Premiers essais d'une barre d'effarouchement en Picardie

La barre d'envol, ou barre d'effarouchement, consiste à positionner une barre munie de chaînes ou de peignes devant le tracteur, en avant de la barre de coupe. La barre d'envol a pour but de faire décoller les animaux tapis dans l'herbe haute par contact, avant que les lames de la faucheuse ne les atteignent.

En Picardie, un prototype a été fabriqué sur mesure au printemps 2012 par une entreprise locale et prêté à un agriculteur de la Moyenne vallée de l'Oise, dont les prairies étaient occupées par des râles.

La fauche a pu être suivie au moment du test par l'agriculteur le 19 juillet par des observateurs à pied suivant la progression du tracteur. Les données récoltées permettent d'estimer une vitesse de fauche de l'ordre de 1,13 ha / heure. De nombreux passereaux se sont envolés.

Deux nichées de faisan de Colchide et 2 nichées de caille des blés ont pu être sauvées : suite à l'envol d'un ou plusieurs individus, les observateurs à pied sont passés dans l'herbe non fauchée pour faire décoller les nichées au sol ainsi repérées.

Mais surtout, 1 nichée de râle des genêts a pu être sauvée grâce à l'utilisation de cette barre. La nichée de râle compor-



tait 5 à 7 jeunes, non volants. Ceux capturés avaient un âge estimé de 25 jours, soit des jeunes volants à la fin juillet.

L'agriculteur n'a pas constaté de point négatif majeur lors de l'utilisation : les peignes se glissent bien dans la végétation, il n'a pas rencontré de problèmes particuliers pour manœuvrer lors de la coupe. Il a par ailleurs fait part des problèmes rencontrés quant à l'utilisation générale de ce matériel : à l'origine, la barre était trop large, dépassant de l'avant du tracteur et entraînant des difficultés pour manœuvrer, même une fois la barre repliée.

L'agriculteur l'a donc recoupée pour l'ajuster à la bonne largeur. Par ailleurs, le système d'attache s'est avéré très compliqué à manipuler pour une personne seule. De ce fait, la barre n'a été installée qu'une seule fois, et n'a pas été réutilisée par la suite. L'ensemble de ces remarques a été pris en considération et la barre d'effarouchement sera donc modifiée en conséquence pour une utilisation plus aisée en 2013. Par ailleurs, la fabrication d'une deuxième barre est également prévue.

D'autres agriculteurs se sont montrés intéressés par ce système et souhaitent le tester au cours de leurs prochaines fauches.



Marie-Hélène Guislain

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie